



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie et trafic

Question écrite n° 5375

Texte de la question

M. Bernard Carayon demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de bien vouloir lui communiquer la répartition par nationalité des étrangers impliqués depuis 1988 en France dans les faits d'usage, usage trafic et trafic de stupéfiants.

Texte de la réponse

La répartition par nationalité des étrangers interpellés en France durant les années 1988 à 1992 pour infraction à la législation sur les stupéfiants, avec distinction des trafiquants internationaux et locaux, ainsi que des usagers revendeurs et simples, a nécessité l'établissement de sept tableaux chiffrés. Ceux-ci, étant donné leur importance, ont été adressés directement à l'honorable parlementaire, conformément à la circulaire de M. le Premier ministre du 2 janvier 1993 (JO du 7 janvier 1993) relative, notamment, aux règles d'élaboration, de signature et de publication des textes au Journal officiel.

Données clés

Auteur : [M. Carayon Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5375

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2774

Erratum de la question publiée le : 13 septembre 1993, page 2969

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4065